Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM des LANDES
Service Police de l'Eau
et Milieux Aquatiques

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral n° 2013-1748 précisant la délimitation de
la zone de répartition des eaux du bassin de l' Adour en amont de la confluence avec les Gaves
et de la Garonne à l' aval de Saint-Gaudens et à l' amont de Langon - Tableau d' assemblage
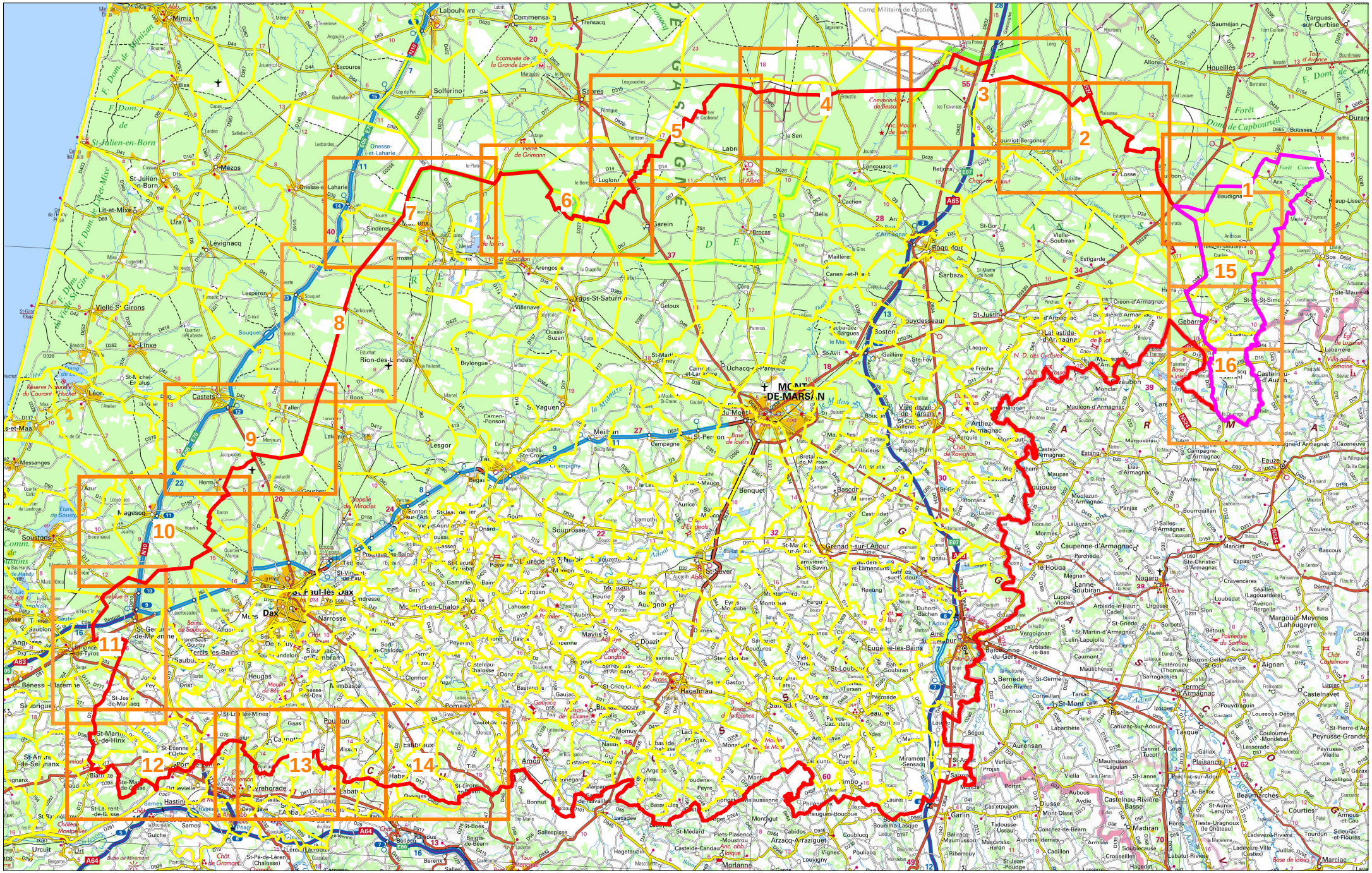
Echelle : 1/450 000 - 1cm = 4 500m
SCAN100®©IGN